

Image not found or type unknown



Liquidation d'une subvention

Par **ombradipeter**, le **21/06/2014** à **15:21**

Bonjour je suis la trésorière d'une association loi 1901 , pour la liquidation restant d'une subvention accordé de la part de la région , il me demandent les photocopies des bulletin de paye des personnes que nous avons employé pour cette manifestation , nous pouvons les fournir à le service financier de la région en charge de la liquidation, sans l'autorisation des travailleurs ?

merci pour votre attention, cordialement